

Chiffres clés

Le FAJ c'est :

- > Une aide de **1000 €** maximum par période de 12 mois.
- > Environ **900 jeunes** soutenus par an.
- > Plus de **970 aides** distribuées auprès des jeunes métropolitains chaque année.

Infos & contacts

Pour toute information, adresse-toi à ta mission locale :

Mission Locale de l'agglomération Rouennaise :
☎ 02.32.81.63.70
🌐 www.missionlocalerouen.fr
✉ mission.locale@ml-rouen.asso.fr

Mission Locale de l'agglomération d'Elbeuf :
☎ 02.32.96.44.30
🌐 www.missionlocaleelbeuf.fr
✉ infos@ml-elbeuf.org

Mission Locale Caux Seine Austreberthe :
☎ 02.35.95.01.43
🌐 www.mission-locale-csa.fr
✉ accueil-letrait@mission-locale-asa.fr

Tu as besoin d'une aide financière ?
D'une solution ?
D'un accompagnement ?

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est là pour toi.



Plus d'info ?
Scanne-moi !



Témoignages de jeunes accompagnés par ce dispositif :

« Le FAJ et la mission locale m'ont soutenue lorsque j'étais à la rue et sans ressources, puis lors de mon parcours de formation. Aujourd'hui j'ai décroché un CDI et m'installe enfin dans mon appart. Grâce au FAJ j'ai pu aussi m'équiper en électroménagers ».
Alba, 20 ans.

« Après des années de galère à courir après les missions d'intérim, le FAJ m'a aidé à financer une grosse partie de la formation CACES. Je pourrai trouver du travail plus facilement et surtout des contrats plus longs ». Anthony, 19 ans.

Qu'est ce que le FAJ ?

Le FAJ de la Métropole soutient les jeunes les plus en difficulté dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Es-tu éligible ?

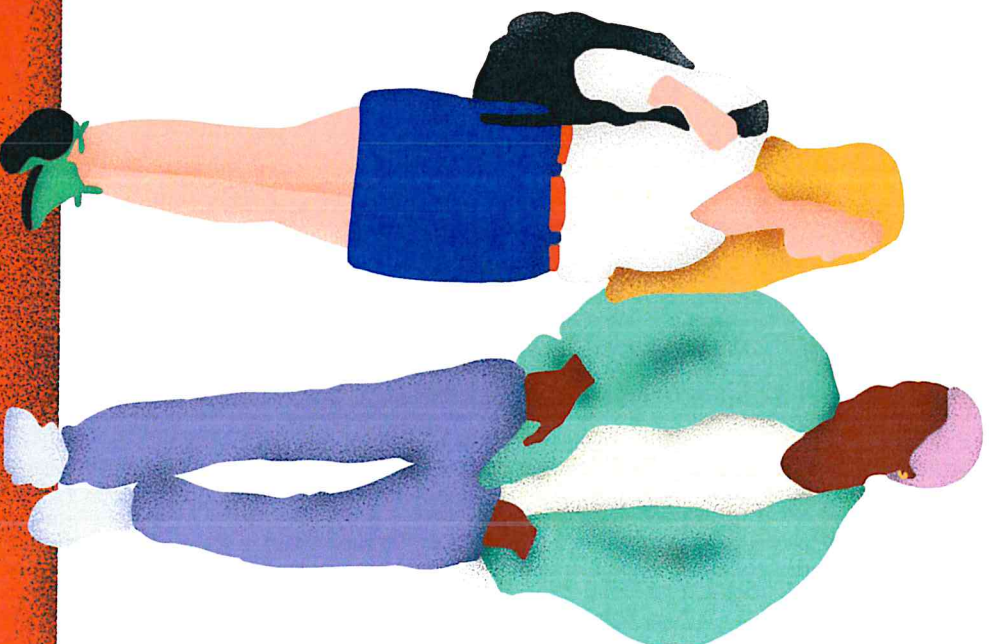
- Tu as **entre 18 et 24 ans** révolus
- Tu **résides sur le territoire** de la Métropole Rouen Normandie
- Tu es en **difficulté** : dans ton parcours d'insertion sociale ou professionnelle et tu es actif dans tes démarches
- Tu as la **nationalité française**
- Si tu es **étranger**, tu possèdes un titre de séjour en cours de validité te permettant de travailler, ou un récépissé de demande d'un titre de séjour remplissant ces conditions.

Qui peut t'accompagner ?

- Les **Missions Locales**
- Les Centres Communaux d'Action Sociale - **CCAS**
- Le Plan Local pour l'Insertion & l'Emploi - **PLIE**
- Le Centre Régional des Œuvres Universitaires & Scolaires - **CROUS**
- L'Aide Sociale à l'Enfance - **ASE**
- Les Centres Médicaux Sociaux du Département - **CMMS**
- Les **éducateurs** de la prévention spécialisée.

Les étapes

- **Raconte ta situation** au professionnel qui t'accompagne
- Si tu es éligible, il t'aidera à **constituer le dossier**
- Ta demande, si elle n'est pas urgente, sera examinée par le **Comité Local d'Attribution (CLA)**
- Tu seras suivi dans tes démarches d'insertion par le professionnel de ton choix (Mission Locale, CCAS, éducateur spécialisé, ...)



À quelles aides peux-tu prétendre ?

- **Aide à la mobilité** : financement du permis de conduire, des frais d'utilisation des transports en commun, ou encore des frais kilométriques...
 - **Aide à la formation** : Co-financement des formations, frais annexes à la formation (la tenue, matériel pédagogique...)
 - **Soutien au projet logement** : Tu t'installes ? Le FAJ t'aide à t'équiper ; un résiduel du loyer en cours si le mois a été difficile...
 - **Soutien au projet santé** : participation à la prise en charge de soins non remboursés par la sécurité sociale...
 - **Soutien au projet d'insertion** : participation aux frais de papiers d'identité et exceptionnellement, au financement d'activités culturelles et/ou sportives en lien avec ton projet professionnel...
 - **Aide financière pour les besoins de première nécessité** : alimentaire, hygiène, habillement et un accompagnement spécifique pour les jeunes en situation d'errance...
 - **Aide ponctuelle d'urgence** : avec le soutien du professionnel qui t'accompagne et avant de travailler avec toi un projet durable de logement ou d'hébergement, le FAJ se mobilise en urgence pour t'héberger quelques nuits à l'hôtel.
- D'autres aides sont mobilisables en fonction de ta situation.**